

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Le 13 novembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 novembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 26

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LANGLAIS Hélène (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : SIMON Emmanuel

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : CHERRÉ Christelle.

**DCM N° 2023 - 086 : SIEML – TRAVAUX DE DEPANNAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOUT 2021 – VERSEMENT FONDS DE CONCOURS**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY par délibération du Conseil en date du 13 novembre 2023 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° OPERATION	COLLECTIVITES SIG	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP093-20-14	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Chemiré-sur-Sarthe)	522,26 €	75%	391,70 €	08/09/2020
EP093-20-16	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Chemiré-sur-Sarthe)	243,82 €	75%	182,87 €	27/10/2020
EP093-20-18	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Chemiré-sur-Sarthe)	191,39 €	75%	143,54 €	02/11/2020
EP220-20-83	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Morannes)	138,96 €	75%	104,22 €	15/09/2020
EP220-20-84	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Morannes)	275,80 €	75%	206,85 €	01/10/2020
EP220-21-88	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Morannes)	348,76 €	75%	261,57 €	08/01/2021
EP220-21-90	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Morannes)	294,83 €	75%	221,12 €	01/02/2021
EP220-21-93	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Morannes)	185,52 €	75%	139,14 €	18/05/2021
EP119-20-87	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Daumeray)	597,95 €	75%	448,46 €	16/09/2020
EP119-20-88	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Daumeray)	597,62 €	75%	448,22 €	18/11/2020
EP119-20-101	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Daumeray)	715,67 €	75%	536,75 €	10/12/2020
EP119-21-102	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Daumeray)	138,30 €	75%	103,73 €	19/01/2021
EP119-21-103	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY (Daumeray)	647,20 €	75%	485,40 €	25/01/2021

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- montant de la dépense 4 898,08 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML **3 673,57 € TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY

Le Comptable de la Collectivité de MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU et à Monsieur le Président du SIEMML.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

